

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
22 novembre, 2011

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus (HNU)
Regroupement d'unités

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Horizons ETFs Management (Canada) Inc. ("Horizons Canada") va consolider les unités de FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus ("Fond HNU"). Le regroupement d'unités sur un ratio de 1 pour 4 sera effectif à l'ouverture des marchés le 23 novembre 2011.

CDCC - détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur le Fond HNU seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE** 23 novembre 2011
EN VIGUEUR :
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** HNU deviendra HNU2
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 25 FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus (HNU)
- **MULTIPLICATEUR :** 25
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 75 000 contrats
- **PRIX DE LEVÉE :** Les prix de levée seront multipliés par quatre
- **NOUVEAU CUSIP :** 44045F135

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

La Bourse - détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la consolidation et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options HNU seront transférées à la classe d'options HNU2 qui constitue le nouveau livrable. Les séries existantes qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas rajustées.

FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz Naturel Haussier Plus		
Nouveau Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
HNU2	3,00 \$	12,00 \$
HNU2	4,00 \$	16,00 \$
HNU2	5,00 \$	20,00 \$
HNU2	6,00 \$	24,00 \$
HNU2	7,00 \$	28,00 \$
HNU2	8,00 \$	32,00 \$
HNU2	9,00 \$	36,00 \$

Exemple Numérique

Pour un membre détenant une position longue sur un put dont le prix de levée est 4,00\$ et considérant que le prix de fermeture du Fond HNU du 23 novembre 2011 est 3,00\$, la valeur intrinsèque de cette option avant l'ajustement sera :

$$\text{Valeur Intrinsèque} = 4,00\$ \times 100 - 3,00\$ \times 100 = 100\$$$

Après l'ajustement, la valeur intrinsèque de cette option sera:

$$\text{Valeur Intrinsèque} = \text{Nouveau prix de levée} \times \text{Nouveau Multiplicateur} - \text{Nouveau prix au marché du sous-jacent} \times \text{Nouveau livrable} = 16,00\$ \times 25 - 12,00\$ \times 25 = 100\$$$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand

Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché